

Depuis le 1^{er} janvier 2017 : En cas de débordement des bennes de la déchèterie d'Alby-sur-Chéran

*Communes suivantes : Alby-sur-Chéran, Allèves, Chainaz-les-Frasses, Chapeiry, Cusy, Héry-sur-Alby, Gruffy, Mûres, Saint-Félix, Saint-Sylvestre et Viuz-la-Chiésaz

*Une nouvelle déchèterie
est accessible aux habitants
du Pays d'Alby*.
Merci de votre compréhension.*



Déchèterie de Chavanod
360 route Champ de l'Ale
réservée uniquement aux particuliers

Lundi: 13h30 - 17h30
Du mercredi au dimanche:
9h-12h et 13h30-17h30

www.grandanecy.fr

**Grand
Anecy**
AGGLOMÉRATION

Depuis le 1^{er} janvier 2017 : En cas de débordement des bennes de la déchèterie d'Alby-sur-Chéran

*Communes suivantes : Alby-sur-Chéran, Allèves, Chainaz-les-Frasses, Chapeiry, Cusy, Héry-sur-Alby, Gruffy, Mûres, Saint-Félix, Saint-Sylvestre et Viuz-la-Chiésaz

*Une nouvelle déchèterie
est accessible aux habitants
du Pays d'Alby*.
Merci de votre compréhension.*



Déchèterie de Chavanod
360 route Champ de l'Ale
réservée uniquement aux particuliers

Lundi: 13h30 - 17h30
Du mercredi au dimanche:
9h-12h et 13h30-17h30

www.grandanecy.fr

**Grand
Anecy**
AGGLOMÉRATION



Déchèterie de Chavanod*

Rappel du règlement

*Règlement des déchèteries téléchargeable sur www.grandannecy.fr, rubrique « Valorisation des déchets », « Où déposer vos déchets ? » puis « Déchèteries ».

- **Accès réservé aux particuliers**
- **Cas particulier des déchets inertes des ménages :** les gravats sont acceptés en petites quantités, c'est-à-dire 3 à 5 seaux maximum (ou tout autre contenant manipulable à la main) à condition qu'ils soient préalablement triés.

Déchets refusés :

- **plaques de placôplâtre et autres déchets de plâtre liés à des travaux de rénovation / construction**
- **sacs de déchets de travaux spécifiques aux artisans (sacs renforcés de type toile de jute plastifiée...)**

NB : La déchèterie n'a pas pour vocation à recevoir les gros volumes de déchets (supérieurs à 4 m³), ni les déchets de démolition ou de rénovation.



Déchèterie de Chavanod*

Rappel du règlement

*Règlement des déchèteries téléchargeable sur www.grandannecy.fr, rubrique « Valorisation des déchets », « Où déposer vos déchets ? » puis « Déchèteries ».

- **Accès réservé aux particuliers**
- **Cas particulier des déchets inertes des ménages :** les gravats sont acceptés en petites quantités, c'est-à-dire 3 à 5 seaux maximum (ou tout autre contenant manipulable à la main) à condition qu'ils soient préalablement triés.

Déchets refusés :

- **plaques de placôplâtre et autres déchets de plâtre liés à des travaux de rénovation / construction**
- **sacs de déchets de travaux spécifiques aux artisans (sacs renforcés de type toile de jute plastifiée...)**

NB : La déchèterie n'a pas pour vocation à recevoir les gros volumes de déchets (supérieurs à 4 m³), ni les déchets de démolition ou de rénovation.